



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 4 septembre 2003

**Affichage** : 4 septembre 2003

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M. Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C.,  
Mlle GROSPERRIN A., M. LACHAT J., Mme LAURENÇOT R.-N., MM.  
MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM. RIZZON D.,  
ROBERT M., ROY J., Mme SATORI M.-A., M. TAILLARD J.-P.

**Absents représentés** : M. HENRY P. représenté par M. MARTIN R.  
M. TUPIN J.-P. représenté par M. ROY J.

**Absent** : M. SARRAZIN P.

**Secrétaire de séance** : M. ROBERT M.

La séance est ouverte à 19h30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. PERSONNELS**

##### **I.1 – Contrat assurance groupe des personnels : renégociation**

Le contrat d'assurance « groupe » pour les personnels communaux expire fin 2003.

En début d'année, la municipalité a confié au Centre de Gestion du Doubs de la Fonction Publique Territoriale, le soin d'engager des consultations auprès des compagnies d'assurances afin de renouveler le contrat pour une durée de trois ans (2004, 2005, 2006).

Au vu du résultat des consultations engagées par le Centre de Gestion du Doubs, proposition est faite de retenir le candidat : CNP Assurances (Dexia-Sofcap), mieux disant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat.

##### **I.2 – Contrat de recrutement à durée déterminée d'un personnel à l'issue d'un stage de "reconversion civile"**

Une personne a été recrutée le 5 juillet 2003, dans le cadre d'une convention de reconversion « pour période d'adaptation en entreprise », établie avec le Ministère de la Défense, pour exercer une activité de « maintenance et espaces verts ».

Cette convention a été établie pour la période du 5 juillet 2003 au 4 janvier 2004, et le financement est réalisé par le Ministère de la Défense.

En regard de la surcharge de travail dans la mission qui a été confiée, en commune, à cet employé, et en respect de l'esprit de la convention citée, proposition est faite de recruter cette personne pour une période de six mois à compter du 5 janvier 2004, au titre d'un contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à proposer un C.D.D.

### **I.3 – Réactualisation de l'horaire de service d'un agent**

Décision est prise, à l'unanimité, de réactualiser l'horaire d'un Agent de Service, suite à la création d'une activité complémentaire d'une heure.

Désormais son horaire de service hebdomadaire passe de 5 heures à 6 heures semaine.

## **II. TRAVAUX**

### **II.1 – Terrain de football : terrain d'entraînement pour les seniors**

Le club de foot d'Avanne-Aveney a engagé un entraîneur « de classe régionale » afin d'assurer l'entraînement des équipes Seniors. Les besoins d'entraînement concernent un terrain engazonné de dimension réglementaire doté d'un éclairage artificiel pour les entraînements nocturnes.

L'équipement demandé présente un caractère provisoire ; en effet, à l'occasion de la révision du P.L.U. en février 2002, la municipalité a inscrit la réservation d'un espace public, implanté en zone non inondable, qui permettra ultérieurement de réaliser des terrains de sports et bâtiments associés, intégrés dans une salle multifonctionnelle.

Observant que les délais de procédure nécessaires à l'acquisition des terrains peuvent être assez importants, il paraît souhaitable d'essayer de donner suite à la demande du club de foot afin d'assurer la transition avec le futur :

- Mise en place, sur terrain engazonné préparé au cours de l'été 2002, de buts « recyclés »;
- Mise en place d'un filet pare-ballons le long de la route départementale (sécurité) ;
- Mise en place de huit projecteurs haute luminosité, implanté sur quatre mats et alimentés par un circuit souterrain.

Le club de foot s'engage à financer l'achat des mats en bois, supports des projecteurs, et assurera la réalisation des tranchées pour enfouir les câbles et des massifs en béton.

La municipalité s'engage à financer l'achat des fournitures électriques : projecteurs, câbles, coffrets et la prestation d'installation des ces équipements.

La Commune, par ailleurs, s'engage à financer l'acquisition et la pose du filet pare-ballons. Cinq sociétés ont été contactées et ont répondu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante, soit : société DIVO pour un montant de 5.552 €uros H.T.

Deux sociétés ont répondu pour les travaux d'éclairage du nouveau terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante, soit : société CEGELEC pour un montant de 4.060 €uros H.T.

### **II.2 – Demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs**

Proposition est faite de solliciter le Conseil Général du Doubs, au titre des aides fournies aux communes concernant la création de nouveaux équipements sportifs : terrain engazonné éclairé.

### **II.3 – Aménagement d'un talus et fossé en rive de forêt communale**

À l'occasion de la création du lotissement « Hidalgo » sur la commune de Besançon et en limite de la forêt communale d'Avanne, les obstacles naturels antérieurs ne permettent plus de contrôler les accès intempestifs des véhicules dans la forêt communale.

En conséquence, décision est prise, à l'unanimité, de réaliser simultanément un merlon et un fossé en limite de forêt afin de régulariser la situation.

La société GUYON a présenté l'offre la mieux disante pour un montant de 1.494 € H.T.

## **III. FINANCES**

### **III.1 – Attribution d'une subvention par le Syded (éclairage public)**

Le Syded informe la commune de l'octroi d'une subvention à hauteur de 40% pour la rénovation complète du dispositif d'éclairage public de la rue René Paillard.

Montant prévisionnel : 3.665 €uros.

### **III.2 – Demande de subvention pour investissement en forêt**

Sur proposition de l'O.N.F. une demande de subvention est présentée pour des travaux d'investissement de type « conversion » sur une parcelle d'environ quatre hectares, située en section E 80.

L'opération estimée à 8 060 € H.T. est subventionnable à 40%.

### **III.3 – Résultat de la commission chargée de recueillir les candidatures pour la délégation du service public "affermage d'assainissement"**

La Commission d'ouverture des plis au titre de la délégation du service public d'assainissement s'est réunie le 4 septembre 2003, elle a à l'unanimité retenu les deux candidats déclarés : GAZ et EAUX et FRANCHE-COMTÉ ASSAINISSEMENT.

Le cahier des charges de consultation est en cours d'élaboration, avec l'appui de la D.D.A.F.; il sera ensuite transmis aux deux candidats afin qu'ils puissent présenter leur meilleure offre.

### **III.4 – Contribution versée par les communes au titre de la scolarisation des enfants : année 2002/2003**

Les frais des dépenses de fonctionnement facturés aux communes extérieures pour l'année 2002/2003 sont fixés à :

- 320 €uros pour un élève du primaire ;
- 810 €uros pour un élève de maternelle.

### **III.5 – Délibération budgétaire modificative concernant les ordures ménagères**

Faisant suite à la mise en place du Tri Selectif des Déchêts, la commune de Dannemarie-sur-Crête a eu pour mission de se charger du règlement des collectes de verre.

Nous devons donc effectuer tous les trimestres le reversement des sommes dues par la commune, à la commune de Dannemarie-sur-Crête.

Décision est prise, à l'unanimité, d'alimenter le compte des charges de gestion courante (65) de la somme de 2800 €uros.

Cette somme sera prélevée du compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement ».

#### **IV. DIVERS**

##### **IV.1 – Désignation d'un délégué suppléant auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, délègue Monsieur Patrick HENRY, pour le représenter auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

##### **IV.2 – Désignation d'un délégué titulaire auprès du Syndicat à la Carte du Canton**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, délègue Monsieur René MARTIN, pour le représenter auprès du Syndicat à la Carte du Canton.

##### **IV.3 – Ordures ménagères : nouvelle organisation en 2004, annulation de contrats, création de groupement de commande entre 14 communes, conventions à établir**

Faisant suite à diverses réunions avec les services du Préfet, la C.A.G.B. et le Sybert, des évolutions sont imposées concernant la collecte des ordures ménagères à partir du janvier 2004.

En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2004 la compétence "tri" sera déléguée au Sybert, tandis que nous aurons à dénoncer les contrats existants afin de réengager la mise en concurrence des fournisseurs dans le cadre de "groupement de commandes" officiel.

<b>ACTION A REALISER</b>	<b>SITUATION ACTUELLE</b>	<b>SITUATION FUTURE</b>
<i>Collecte des déchets incinérables</i>	Réalisée sous contrat communal	Reste inchangée
<i>Incinération des déchets incinérables (bacs gris)</i>	Réalisée sous contrat communal avec la ville de Besançon	Va évoluer vers un contrat entre chaque commune et le Sybert (dans le cadre de la reprise de l'IUOM)
<i>Collecte des déchets valorisables (bacs jaunes)</i>	Réalisée actuellement par contrat avec chaque commune	Dénoncer le contrat avec date d'effet au 31/12/2003, et nouvelle consultation au titre d'un « groupement de commandes »
<i>Tri des valorisables</i>	Réalisé dans le cadre d'un contrat avec chacune des communes	Dénoncer le contrat avec date d'effet au 31/12/2003, et nouvelle consultation par le Sybert pour le compte de chacune des communes
<i>Incinération des Refus de Tri</i>	Actuellement prise en charge par la Commune de Dannemarie/Crête (et refacturé...)	Sera gérée par le Sybert au titre de sa « compétence tri »
<i>Collecte du verre</i>	Réalisée dans le cadre d'un contrat global entre les 14 communes et la société Solover, (la commune de Dannemarie/Crête assure la mission de mandataire)	Dénoncer le contrat avec date d'effet au 31/12/2003, et nouvelle consultation au titre d'un « groupement de commandes »
<i>Valorisations des Matériaux et Gestion des Retours Ecotaxes</i>	Actuellement gérées dans le cadre d'un contrat collectif (la commune de Dannemarie/Crête assure la mission de mandataire)	Contrat inchangé (a priori)

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- dénoncer les contrats existants au 31 décembre 2003 ;
- dénoncer une convention intercommunale actuelle ;
- créer un Groupement de Commandes à Marché Unique, pour la collecte du verre sous coordination de la commune de Dannemarie-sur-Crête ;
- créer un Groupement de Commandes pour la collecte des valorisables sous coordination de la commune de Pirey ;
- entériner deux nouvelles conventions concernant les modalités de gestion d'encaissement et décaissement, l'une relative à Eco-Emballages et au verre, l'autre relative à la collecte des déchets valorisables.

**IV.4 – Avis de la commune concernant le projet de PLU de Rancenay**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après examen du dossier, n'a aucune remarque à formuler.

Séance close à 21h15.

AUBRY P.

BARGOT J.-M.

ESSERT S.

GAGNEPAIN C.

GROSPERRIN A.

LACHAT J.

LAURENÇOT R.-N.

MARTIN R.

MEREDEZ J.

MOUTARLIER M.

RIZZON D

ROBERT M.

ROY J.

SATORI M.-A.

TAILLARD J.-P.

HENRY P. représenté par MARTIN R.

TUPIN J.-P. représenté par ROY J.